

Aides publiques en matière de bibliothèques

Mise à jour : février 2017

1 – Construction, rénovation, restructuration, mise en accessibilité, extension d'une bibliothèque

ETAT	Description de l'aide	Conditions requises ----- Procédures
<p>DRAC Bourgogne / Franche-Comté</p> <p>dans le cadre de la DGD (dotation générale de décentralisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ gros œuvre et second œuvre y compris honoraires correspondant à la maîtrise d'œuvre. Peuvent être prises en compte les études préalables à l'opération : faisabilité, étude de sol, étude de choix de site, étude de réseau de lecture publique, étude de programmation... ▪ équipement mobilier et matériel initial ou renouvellement total ou partiel de l'équipement - Sont retenus les frais d'études d'aménagement intérieur préalables, l'aménagement intérieur, le mobilier, le matériel, la signalétique... → subvention de 30% maximum du coût global H.T. des travaux si la maîtrise d'ouvrage est communale, de 50% maximum si la maîtrise d'ouvrage est intercommunale ▪ aménagement et équipement de locaux de conservation, pour les collections patrimoniales ▪ mise en accessibilité des équipements → subvention de 50% maximum du coût global H.T. 	<p>Conditions requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ surface minimum de 100 m² et 0,07 m² par hab. Ex. une commune de 2 000 habitants = 140 m² <p style="text-align: center;">---</p> <p>Procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contacter la Bibliothèque départementale qui vous accompagnera dans le projet et le montage du dossier. - chef de service : David HULEUX : 03-86-61-86-33 david.huleux@nievre.fr - bibliothécaire référent de votre structure : 03-86-71-69-60 (standard) ▪ la Bibliothèque de la Nièvre vous facilitera les démarches avec la représentante de la DRAC Bourgogne Franche-Comté et organisera la visite du site dès le début du projet.
<p>Dans le cadre du soutien à l'investissement public local (Préfecture)</p>	<p>Grands projets d'investissement : rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes des équipements publics...</p> <p>Soutien à l'investissement des communes remplissant un rôle de bourg-centre (unité urbaine de moins de 50 000 hab.) pour des projets de développement global de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - conseillère au livre et à la lecture : Mme JOURDHEUIL

2 – Informatisation ou ré-informatisation + équipement matériel, création de services numériques aux usagers

ETAT	Description de l'aide	Conditions requises ----- Procédures
<p>DRAC Bourgogne / Franche-Comté</p> <p>dans le cadre de la DGD</p>	<p>▪ informatique de gestion (SIGB), équipement matériel, création de services aux usagers utilisant l'informatique (portail documentaire, matériels et logiciels pour handicapés...)</p> <p>→ subvention de 50% maximum du coût global H.T. matériels, logiciels, frais de récupération des données, de migration et de rétroconversion, frais de transport, d'installation et de paramétrage, ainsi que les frais de formation du personnel – sauf frais de maintenance</p> <p>▪ création de services numériques aux usagers : matériel audio-visuel et électro-acoustique (vidéo-projecteur, écran TV...) supports donnant accès à une information numérique (tablettes, liseuses...) connectique (Wifi...), logiciels d'authentification (navigateur sécurisé, annuaire de gestion des accès...)</p> <p>→ subvention de 50% maximum du coût global H.T. études et développement, les logiciels et matériels, les frais de formation du personnel, les frais de transport, d'installation et de paramétrage</p>	<p>Conditions requises :</p> <p>▪ Logiciel respectant le format d'échange UNIMARC, norme ISO 2709 et recommandation 995</p> <p>-----</p> <p>Procédures :</p> <p>▪ contacter la Bibliothèque départementale qui vous accompagnera dans le projet et le montage du dossier.</p> <p>- chef de service : David HULEUX : 03-86-61-86-33 david.huleux@nievre.fr</p> <p>- bibliothécaire référent de votre structure : 03-86-71-69-60 (standard)</p>
<p>DRAC / DGD + CNL</p>	<p>opérations de numérisation des collections</p>	

3 – Acquisitions de collections tous supports

ETAT	Nature de l'aide	Conditions requises ---- Procédures
<p>DRAC Bourgogne / Franche-Comté</p> <p>dans le cadre de la DGD</p>	<p>▪ Aide aux acquisitions de documents tous supports : imprimés, CD, DVD... supports dématérialisés : livres, musique en ligne, vidéo à la demande...</p> <p>au démarrage du projet</p> <p>→ subvention de 30% pour les projets communaux, 50 % pour les projets intercommunaux</p>	<p>Conditions requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ surface minimum de 100 m² et 0,07 m² par hab. ▪ budget d'acquisitions min. de 2€ par habitant ▪ projet de construction, rénovation, extension... <p>Procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contacter la Bibliothèque départementale qui vous accompagnera dans le projet et le montage du dossier. - chef de service : David HULEUX : 03-86-61-86-33 david.huleux@nievre.fr - bibliothécaire référent de votre structure : 03-86-71-69-60 (standard)
<p>Centre National du Livre</p> <p>+ double dossier à la D.R.A.C.</p>	<p>▪ Aide aux projets de diffusion du livre pour les publics empêchés (personnes souffrant de handicaps, personnes détenues, personnes hospitalisées...)</p> <p>▪ Aide aux projets de diffusion du livre pour les publics éloignés (personnes géographiquement, culturellement ou socialement éloignées du livre et de la lecture habitant des villes de moins de 3 500 hab.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - acquisitions de livres imprimés ou numériques, sauf ouvrages en langue étrangère, livres d'occasion, presse, magazines grand public... - actions de médiation et valorisation des fonds, y compris achat de matériel de lecture, tablettes, liseuses... mise en place d'un service de portage, frais induits par le recrutement de personnel dédié (1 an) - actions de formation et de sensibilisation des personnels... <p>→ subvention de 30 à 70% du montant des dépenses éligibles</p>	<p>Conditions requises :</p> <p>personnels ou bénévoles formés horaires d'ouverture larges budget d'acquisitions min. de 1,50 € /hab. pour les intercommunalités, de 2€ / hab pour les communes projet de 1 000 € minimum</p> <p>Procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contacter la Bibliothèque départementale qui vous accompagnera dans le projet et le montage du dossier. - chef de service : David HULEUX : 03-86-61-86-33 david.huleux@nievre.fr - bibliothécaire référent de votre structure : 03-86-71-69-60 (standard)

4 – Extension des horaires d'ouverture

Collectivités	Nature de l'aide	Conditions requises - Procédures
<p>ETAT : DRAC Bourgogne / Franche-Comté</p> <p>dans le cadre de la DGD</p>	<p>▪ Aide à la mise en place d'un projet d'extension des horaires d'ouverture : diagnostic, frais supplémentaires de personnel, adaptation des locaux, des équipements ou des systèmes informatiques</p> <p>→ subvention de 50 % pour les projets communaux et intercommunaux</p> <p>→ subvention peut être reconduite pendant 5 ans (pour des opérations qui n'ont pas connu de réalisation les années précédentes)</p>	<p>Conditions requises : l'extension des horaires doit être significative et pertinente</p> <p>Procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ contacter la Bibliothèque départementale qui vous accompagnera dans le projet et le montage du dossier. - chef de service : David HULEUX : 03-86-61-86-33 david.huleux@nievre.fr - bibliothécaire référent de votre structure : 03-86-71-69-60 (standard)

Remarques :

- le **cumul des aides extérieures est limité à 80%** du montant HT
- **les travaux ou opérations ne doivent pas commencer avant réception de l'avis de dossier complet,**
Attention, l'accusé de réception ne vaut pas promesse de financement. Celui-ci sera effectif à la notification de la décision attributive de financement.
Les subventions peuvent toutefois être versées par la DRAC dès l'étape des devis,
- le **contrôle de la réalisation de l'opération s'effectue à posteriori**